

## AVIS

RUR.23.843.AV-Nature

Demande de dérogation aux mesures de protection des oiseaux (corneilles noires) émanant de Madame Colette LOUON dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques et pour prévenir des dommages importants aux biens à Forêt (Trooz)

Avis adopté le 23/06/2023

## DONNEES INTRODUCTIVES

### Demande

*Demandeur :* SPW – Département de la Nature et des Forêts – DNEV  
*Structure consultée :* Pôle Ruralité - Section Nature  
*Type de dossier :* Demande de dérogation aux mesures de protection des espèces animales et/ou végétales  
*Date de réception :* 16/06/2023 (mail), 19/06/2023 (courrier signé)  
*Références :* DNF/DNEV/PL/XR/TT/JPB/IC/ Sorties 2023 : 8934

### Avis

*Référence légale :* Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature  
*Délai de remise d'avis :* 45 jours  
*Préparation de l'avis :* Visioconférence du 20/06/2023

## AVIS

Après examen du dossier sous rubrique, le Pôle "Ruralité" Section "Nature" remet un avis **défavorable** à son propos.

Dans le cas présent, l'activité d'élevage n'est pas exercée à titre professionnel et il n'y a dès lors pas de perte de revenu. Certes, la situation décrite est problématique mais elle ne peut trouver de solution durable qu'au travers d'un recours accru aux moyens d'effarouchement et de dissuasion. Ainsi, l'installation de filets (recommandation appliquée dans le cadre de la grippe aviaire) ainsi que le simple fait de nourrir les animaux hors champ visuel, à l'abri des corvidés, devraient permettre d'améliorer les choses.

Cela étant, le Pôle "Ruralité" Section "Nature" salue la démarche entreprise par Mme LOUON. Il est évident que les personnes vivant une situation semblable ne font pas nécessairement l'effort de demander une autorisation de destruction en bonne et due forme. C'est pourquoi il est important que Mme LOUON soit soutenue et aidée dans sa recherche de solutions non létales, raison pour laquelle le Pôle "Ruralité" Section "Nature" préconise une visite des services extérieurs du DNF de Liège afin d'apporter les conseils adéquats.



Philippe BLEROT  
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »